
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 119 Mittwoch, 25.06.2003 121. Jahrgang

1. *Débitrice*: **FININGEST SUISSE S.A.**, Grand-Rue 37,
1110 **Morges**
2. *Durée du sursis concordataire*: 5 mois jusqu'au
27.10.2003
3. *Commissaire*: Gian-Franco Locca, expert-comptable di-
plômé, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A. avenue Tissot 16,
case postale 668, 1001 Lausanne
4. *Remarques*: Gestion, administration et commercialisation
de contrats d'assurances
Date de l'octroi du sursis: 27 mai 2003, devenu exécutoire
Délai pour la production des créances et autres droits:
16 juillet 2003, sous peine pour les créanciers de se voir ex-
clus des délibérations relatives au concordat.
Examen des pièces: durant les 20 jours précédant l'assem-
blée des créanciers, soit dès le 4 septembre 2003, au bureau
du commissaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko
S.A., Avenue Tissot 16, à Lausanne, sur rendez-vous.
Assemblée des créanciers:
le mercredi 24 septembre 2003 à 11 h dans les bureaux de
CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue Tissot 16 à Lau-
sanne.
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque
pour le paiement des dettes contractées durant la période du
sursis concordataire.

Gian-Franco Locca, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A.
1001 Lausanne

(01050738)